



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 51099

### Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'enjeu de la lutte contre les exclusions. La loi contre les exclusions du 29 juillet 1998 constitue, de toute évidence, une étape positive pour l'insertion sociale et professionnelle des populations défavorisées. Son succès dépend du degré de mobilisation de toute la société civile, mais aussi des intéressés eux-mêmes. Or, si le partenariat entre les différents acteurs est entré peu à peu dans les moeurs, il n'en est pas de même vis-à-vis des personnes en difficulté. « Agir avec », tel semble être le nouvel enjeu des politiques publiques, qui permettrait de mieux articuler la démocratie et la solidarité. En conséquence, il lui demande si les expériences menées sur le terrain et si la volonté des différents acteurs permettent de constater des avancées décisives auprès des populations les plus démunies et en rupture.

### Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51099

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 septembre 2000, page 5474